

RÉPUBLIQUE DE DJIBOUTI
Unité-Egalité-Paix

MINISTRE DE LA VILLE, DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT

AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL

Projet de Financement de Logements Abordables à Djibouti
N° Projet : P176772

Relance 2 : Appel à manifestations d'intérêt
N° 05/AMI/ARULOS/PFLAD/2023
Recrutement d'un cabinet pour l'élaboration du Code de la
Construction de Djibouti

1. En vue de développer l'accès au logement abordable pour l'ensemble de la population et en particulier les ménages à revenus faibles et moyens, le Gouvernement a mis en place un projet de financement de logements abordables à Djibouti avec le concours de la Banque Mondiale. Ce projet financé à hauteur de 15 millions de dollars US (2 665 500 000Fdj) vise à soutenir le Gouvernement de Djibouti dans ses efforts pour renforcer les capacités prioritaires et nécessaires à la création d'une plate-forme minimale de conditions pour développer l'accès au logement abordable et le développement du secteur du BTP. Il vise également à mettre en place les réformes réglementaires pour développer l'accès au logement abordable à travers une plus grande implication du secteur privé dans la construction de logements abordables.
 2. Objectif de la mission :
 - Le projet souhaite recruter un cabinet qui aura pour mission de préparer un document de base législatif et réglementaire présenté en trois volets (Exposé des motifs, Loi portant Code de la Construction ainsi que les Décrets d'application).
 - Au sortir de cette mission, il importe de mettre à la disposition des autorités en charge des questions de construction un ensemble de normes et standards de construction ajustés et adaptés au contexte local.
- Les termes de références détaillés peuvent être obtenus en s'adressant à l'adresse mail suivant : procurement@arulos.dj
3. L'ARULoS invite maintenant les firmes de consultant éligibles (« Consultants ») à indiquer leur intérêt à fournir les Services. Les Consultants Intéressés doivent fournir des informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et l'expérience pertinente pour exécuter les Services. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
 - Avoir plus de 10 ans d'expérience professionnelle dans le secteur de la construction et du bâtiment avec cinq références similaires d'élaboration de textes de codification et réglementaires similaires

Les experts clés ne seront pas évalués lors de l'établissement de la liste restreinte.

4. Il est porté à l'attention des Consultants intéressés que les dispositions sur la Section III, les paragraphes 3.14, 3.16 et 3.17 du Règlement de Passation des Marchés des Emprunteurs de la Banque Mondiale Juillet 2016 exposant la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts sont applicables.
5. Les Consultants peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives en la forme d'un groupement solidaire ou d'un accord de sous-traitant mais doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'un groupement et / ou d'une sous-traitance. Dans le cas d'un groupement, tous les partenaires sont conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat s'ils sont sélectionnés.
6. Un consultant sera sélectionné conformément à la méthode de sélection fondée sur la qualité et le coût énoncée dans le Règlement de passation de marchés dans le cadre du financement des projets d'investissements (juillet 2016).
7. Tout renseignement complémentaire concernant le présent Appel à manifestation d'intérêt peut être demandé à l'adresse mentionnée ci-dessous.
8. Les manifestations d'intérêt doivent être envoyés à l'adresse ci-dessous en personne ; par courrier ou par courrier électronique au plus tard le **Mercredi 15 Novembre 2023 à 8h00** :

AGENCE DE RÉHABILITATION URBAINE ET DE LOGEMENT SOCIAL

Zone Industrielle Sud

B.P : 2569 –Djibouti

République de Djibouti

Tel : 21 35 43 44 – Fax : 21 35 44 96

Email : procurement@arulos.dj